
Adresse du conseil général de Saint-Quentin qui applaudit aux sages mesures que la Convention a prises dans ces circonstances orageuses, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de Saint-Quentin qui applaudit aux sages mesures que la Convention a prises dans ces circonstances orageuses, lors de la séance du 3 germinal an II (23 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 246;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20312_t1_0246_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

nime dont vous balancez les destinées. Ce peuple, vous le savez est le plus étonnant et le plus énergique qui ait jamais figuré sur la scène du monde, il n'y a point d'efforts dont il ne soit capable, et point d'obstacles qu'il ne puisse surmonter. Avec un tel levier, Législateurs, vous pouvez aisément ébranler tous les trônes et tous les ennemis de la liberté.

Agrérez l'inviolable et respectueux attachement de tous les membres du Conseil général de la commune de Chartres. »

S. PIERRE, COUBRÉ, PARFAIT, DOULLAY, MATIN, L. A. LUPERSAC, JACQUES MONTÉAGE, SEMEN l'ainé, HUCHE, JUDEL (*maire*), DUFRESNAY, S. BRAZON, AUBERT, DOULLAS, J. SAINOT, HOYAU (*agent nat.*).

j

[*Saint-Quentin, 30 vent. II*] (1).

« Représentants,

Le Conseil général de Saint-Quentin applaudit aux sages mesures que vous prenez dans ces circonstances orageuses ; rien n'échappe à votre œil vigilant, il nous rassure contre les nouveaux plans de nos ennemis, et rend inébranlables la confiance du peuple que vous représentez ; le traître, le conspirateur n'habite point impunément le territoire de la République, il s'élève, il veut agir, il est frappé. S'il est des coupables parmi nos mandataires, si quelqu'un d'eux a profané la sainte Montagne et trahit la cause de la vertu et de la liberté, que leurs têtes tombent, qu'elles roulent et s'engloutissent dans une terre qui frémit de les porter. La popularité qu'ils s'étoient acquise accroît la perfidie de leurs complots. Ils ont été formés dans les cours des tyrans corrompus et n'ont pu s'exécuter chez un peuple libre et vertueux ; oui le trésor de la liberté est un talisman pour les François, il en est un encor, Représentants, c'est la sagesse qui dirige toutes vos opérations, celles du Comité de salut public et de sûreté générale. Continuez, Législateurs, achevez de découvrir et d'exterminer les agens de nos vils ennemis, nous seconderons vos pénibles et victorieux efforts, nous poursuivons aussi les traîtres et les intrigans, ils tomberont eux-mêmes dans l'abyme qu'ils vouloient nous ouvrir.

Guerre implacable aux tyrans, Guerre aux traîtres et aux diffamateurs.

Paix, victoire à la vertu, triomphe à la Montagne et à la République. S. et F. »

L. BOSSET (*notable*), ARPIN (*off. mun.*), PHELIPPEAUX, SEPT DE LAGE, NUQUEL, MAY aîné, MAILLARD (*off. mun.*), ALLARD (*notable*), J. PRUDHOMME (*off. mun.*), DOUET l'ainé (*off. mun.*), CAVET (*off. mun.*), DUFOUR RENELLE (*notable*), ZIGAND (*notable*), Noël MAREUSE (*notable*), Th. CAMBRONNE, ROBIN (*notable*), OIGZT (*notable*), MERRYNON (*agent nat.*), DACHEUX (*off. mun.*), DEVIENNE (*notable*), GIRARD (*off. mun.*), FAGARD (*off. mun.*), L. COCET, BÉRENGER (*notable*), DESCHAMPS (*notable*).

k

[*Liancourt, s. d.*] (12).

« Représentans,

Les juges de paix du canton de Liancourt et assesseurs du même lieu, frémissant d'horreur du cruel complot tramé et ourdi par les ennemis de la République, félicitent la Convention de la découverte de ses auteurs.

Il ne suffit pas d'avoir pu démasquer ces scélérats, la peine due à leur crime est un tribut qu'il doivent payer ; frappez, oui frappez, vigoureux Montagnards, ces êtres indignes de la Société républicaine, que leur sang coule à grands flots.

Pères de la patrie, restez à votre poste jusqu'à ce que le dernier des tyrans soit écrasé. Continuez vos travaux immortels, les membres composant le Tribunal jurent de les faire respecter et exécuter aux dépense de leur fortune et au péril de leur vie.

Vive la République ! Vivent les Montagnards ! »

VERNY (*assesseur, secrét.*), FOUCHEZ (*juge de paix*), MAUPRIE (*assesseur*).

l

[*Liancourt, s.d. La Sté popul. à la Conv.*] (2).

« Représentans,

Tant qu'il y aura des rois, des royalistes, il y aura des conspirateurs, des traîtres ; la patrie sera attaquée au-dehors et déchirée au-dedans : une grande campagne va s'ouvrir, hé bien ! c'est le moment que nos ennemis choisissent pour faire éclater une conspiration auprès du berceau de la liberté, autour de la Convention nationale, au point central d'où part le grand mouvement révolutionnaire qui doit électriser et diriger nos armées, dans le sein de la Commune de Paris ; mais aussi tant que les incorruptibles montagnards seront à leur poste, la république sera invincible et impérissable.

La nouvelle de cette abominable conjuration a fait frémir d'horreur tous les membres de la Société populaire de Liancourt, ils se sont précipités au Temple de la Raison, et là, ils ont juré de ne parler ni de paix, ni de trêve qu'après la mort du dernier des tyrans, et de répandre jusqu'à la dernière goutte de leur sang avant que le sanctuaire des lois soit profané par des mains parricides.

Ils sont connus, les auteurs d'un complot si atroce, la nation entière appelle la vengeance et une vengeance prompt et éclatante ; qu'ils périssent donc, les scélérats ! qu'ils tombent sous le glaive de la loi ! que leurs têtes ensanglantées soient montrées au peuple trompé et indigné ! que le gouvernement révolutionnaire soit maintenu et exécuté par des autorités révolutionnaires ! que le glaive exterminateur soit toujours suspendu sur la tête des malveillants, des perfides, des faux patriotes, et des conspirateurs de tout genre ! c'est le vœu hautement prononcé des républicains qui composent la So-

(1) C 298, pl. 1033, p. 11. *Mon.*, XX, 35 ; *Débats*, n° 550, p. 39 ; *J. Sablier*, n° 1214 ; *C. univ.*, 5 germ.

(1) C 298, pl. 1033, p. 15.

(2) C 299, pl. 1046, p. 36.